

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lyne Marcheterre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a140b5f4cd373bd9a8cab166>

Date d'obtention : 2021-01-29 15:40:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Elles ont chacune leurs avantages.

1. Permettre aux personnes impliquées de nommer les événements dans un cadre sécuritaire.
 2. Soutenir certaines d'entre-elles afin de s'assurer de leurs santé physique et psychologique.
 3. La grille d'évaluation permet d'évaluer la situation (amorce, nature, intention et étendue) et d'aider l'intervenant à comprendre la nature des photos sans qu'il ne les regarde, le protégeant ainsi de toute accusation future.
 4. Gagner du temps, s'assurer que les photos sont retirées le plus rapidement possible et ainsi rétablir la vie privée de la victime ou des victimes.
 5. Tous les intervenants interviennent de la même façon et donc cela facilite les démarches pour tous.
- Je pourrais ajouter plus mais ce ne serait plus un résumé.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas : la grille d'évaluation est un incontournable sauf pour l'instigateur si nous sommes en présence d'un acte criminel et malveillant.

Dans tous les cas sauf si nous ne sommes pas en présence de pornographie juvénile : Nous devons toujours contacter le policier communautaire afin de l'aviser de la démarche qui a eu lieu. Cependant, même si ce n'est pas de la pornographie juvénile, Il est toujours important de traiter le dossier et ce conformément aux règles de notre établissement.

Cas de Nicolas : Même si le père a été dirigé vers les policiers directement. Nicolas peut faire appel à un intervenant pour déclencher le protocole Sexto par la suite.

Peu importe la situation, il est important de soutenir les victimes ainsi que ceux et celles qui sont venus signaler la situation.

Toujours appliquer le protocole même si finalement l'événement ne s'avère pas criminel. Les traces laissées par les grilles pourraient servir lors d'un événement futur et de toute façon le dossier devra être traité selon les règles de l'établissement.

Avoir toujours en tête l'importance de rétablir la vie privée de ou des victimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Difficile de choisir car je crois que certaines étapes sont délicates de par nature et qu'il faut en être conscient :

1. L'accueil de la victime et de l'auteur du signalement : S'assurer du cadre sécuritaire, ne pas juger, être à l'écoute...
2. Déterminer (lorsque les grilles sont remplies) si c'est un acte malveillant : Le cas échéant, des accusations seront portées alors il faut « bien faire ses devoirs ici » si je peux me permettre l'expression.
3. S'assurer de ne jamais regarder les photos.
4. Le moment où on doit confisquer le téléphone des personnes impliquées : c'est toujours un enjeu de retirer un cellulaire à un adolescent et ce même dans d'autres situations. Ça peut parfois devenir explosif. Il est clair que si le ou la jeune refuse, j'attendrai les policiers.
5. La communication avec les parents : Certains parents pourraient réagir de façon négative et heureusement, la collaboration du policier communautaire sera un atout dans cette démarche.